



Communiqué de press Projet pilote- Feu vert clignotant

L'Ange-Gardien, le jeudi 31 mars 2016, dès le **4 avril** prochain, les pompiers des Services de sécurité incendie de la MRC des Collines et de la Municipalité de L'Ange-Gardien seront autorisés à utiliser le feu vert clignotant à l'intérieur de leur véhicule personnel afin de se rendre à une intervention d'urgence.

Tel qu'annoncé en mai dernier par la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique, Mme Lise Thériault, la MRC des Collines participe à un projet pilote visant à évaluer si l'utilisation de ce feu vert clignotant améliorera le temps de réponse des pompiers à temps partiel du Québec.

Les pompiers des Services de sécurité incendie de la MRC des Collines et de la Municipalité de L'Ange-Gardien ont suivi une formation dispensée et sanctionnée par l'École nationale des pompiers du Québec afin d'utiliser le dispositif. Cette formation obligatoire leur a permis de se familiariser avec la nouvelle technologie installée dans leur véhicule personnel.

Si les résultats de ce projet pilote sont positifs et que ce nouveau dispositif permet d'améliorer le temps de réponse des pompiers à temps partiel sur une demande d'intervention, le feu vert clignotant pourrait devenir un outil supplémentaire de travail implanté sur l'ensemble du territoire de la province.

Le projet pilote s'échelonnnera sur une période de trois ans.

Comment réagir si vous apercevez un feu vert clignotant?

Tout comme le Code de la sécurité routière le prévoit, les citoyens peuvent faciliter le passage des pompiers munis du clignotant vert, qui se déplacent vers une urgence, soit :

- En se rangeant vers la droite;
- En ralentissant;
- En immobilisant leur véhicule si nécessaire.

Bien entendu, ces manœuvres doivent être effectuées de façon sécuritaire et courtoise.

Soyez vigilants et courtois!
La courtoisie peut sauver une vie....